



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WATERVILLE**

**RÈGLEMENT NO. 621**

**RÈGLEMENT NO 621 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 603 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT  
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SWANSON**

ATTENDU que la Ville de Waterville a décrété, par le biais du règlement numéro 603, une dépense de 185 492 \$ et un emprunt de 185 492 \$ pour les travaux de réfection de la rue Swanson ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 603 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 14 janvier 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'article 2 du règlement numéro 603 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 232 501 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

L'article 3 du règlement numéro 603 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 232 501 \$ sur une période de 15 ans.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté et signé à Waterville, ce 4<sup>ième</sup> jour de février 2019.

---

Nathalie Dupuis  
Mairesse

---

Nathalie Isabelle  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14-01-2019

Projet de règlement adopté le : 14-01-2019

Règlement adopté le : 04-02-2019

Autorisation du ministère environnement : 11-03-2019